



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFET DE LA SAVOIE

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### Communes de Valmeinier et Valloire Aménagement de la retenue d'altitude du Crey du Quart

Le Préfet de la Savoie informe le public que conformément à l'arrêté préfectoral signé le 7 juillet 2021, le dossier de demande d'autorisation environnementale présenté par la SEMVAL- La maison de Valmeinier - 73450 VALMEINIER pour l'aménagement de la retenue d'altitude du Crey du Quart sur le territoire des communes de Valmeinier et Valloire est soumis à une enquête publique de 33 jours.

Le dossier se rapportant à l'objet de l'enquête publique, incluant l'avis de l'autorité environnementale du 5 février 2021, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairies de Valmeinier et Valloire, **du mercredi 28 juillet au lundi 30 août 2021 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies (Valmeinier : lundi, mardi et vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h et mercredi et jeudi de 9h à 12h – Valloire : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 17h).

Le siège de l'enquête publique est établi à la mairie de Valmeinier.

Monsieur Christian VENET est nommé commissaire enquêteur. Il siègera dans les deux mairies de Valmeinier et Valloire, aux dates et heures ci-dessous, dans le respect des mesures barrières nécessaires en cette période d'urgence sanitaire.

<b>Valmeinier</b>	<b>jeudi 5 août 2021 de 9h à 12h</b>
<b>Valloire</b>	<b>mercredi 25 août 2021 de 15h à 18h</b>
<b>Valloire</b>	<b>lundi 30 août 2021 de 9h à 12h</b>
<b>Valmeinier</b>	<b>lundi 30 août 2021 de 15h à 18h</b>

Pendant toute la durée de l'enquête publique le dossier pourra également être consulté :

- sur le site des services de l'État en Savoie :  
<http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets>
- sur le registre dématérialisé mis à disposition à l'adresse suivante :  
[enquete-publique-2548@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-2548@registre-dematerialise.fr)
- sur un poste informatique accessible gratuitement en DDT /SEEF - L'Adret – 73011 Chambéry le Haut, et qui sera mis à disposition du public sur rendez\_vous.

Des observations écrites pourront également être adressées au nom du commissaire enquêteur par voie postale pendant toute la durée de l'enquête en mairie de Valmeinier, siège de l'enquête, ou par voie électronique pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante :

[enquete-publique-2548@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-2548@registre-dematerialise.fr)

Les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé et consultables à l'adresse internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/2548>

Monsieur Anthony VACHERAND de la société SEMVAL pourra, en cas de besoin, fournir au public des informations sur le projet (adresse mail : [anthony.vacherand@semval.com](mailto:anthony.vacherand@semval.com) - ☎04.79.59.25,34).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairies de Valmeinier et Valloires et à la préfecture de Savoie (DDT /SEEF), où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Ces documents pourront également être communiqués pendant la même période, à toute personne physique ou morale concernée qui en fera la demande au préfet, et seront également publiés sur le site internet des services de l'État en Savoie :

<http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Rapports-commissaires-enqueteurs>

Le préfet de la Savoie est l'autorité compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée.